

CHARTRE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

1. PRÉAMBULE	3
2. CODE DE CONDUITE	3
3. LA PROTECTION DES DONNÉES	3
4. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES	3
5. L'INVENTAIRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES	3
6. COMMUNICATION DES DONNÉES À ET PAR DES TIERS	4
7. CONSERVATION DES DONNÉES	4
8. DROITS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DONNÉES	4
9. PROTECTION DES DONNÉES ET SERVICES INFORMATIQUES	4
10. RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES	5
11. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR	5

1. PRÉAMBULE

En sa qualité de spécialiste dans les domaines de l'assurance-vie et de la prévoyance, Retraites Populaires traite les données de ses clients conformément aux dispositions applicables en la matière. Dans le cadre de ses activités, Retraites Populaires procède à la collecte et au traitement de données.

L'objectif de cette Charte vise à présenter les mesures adoptées par Retraites Populaires en matière de protection des données et à définir les grands principes découlant de la Loi vaudoise sur la protection des données personnelles (LPrD). Retraites Populaires s'inspire également de la Loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD) et du Règlement européen général sur la protection des données (RGPD). Elle tend également à permettre aux personnes concernées de prendre connaissance de leurs droits liés au traitement des données personnelles.

La présente Charte décrit les dispositions relatives à la protection des données mises en application dans nos conditions générales. Il faut entendre par données personnelles toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable. S'agissant des données sensibles, celles-ci se rapportent notamment à la santé, à l'appartenance à une race, aux poursuites ou aux sanctions pénales et administratives.

2. CODE DE CONDUITE

La Charte matérialise les principes de bonne gouvernance énoncés dans le code de bonne conduite en particulier ceux relatifs à la confidentialité des données et à la protection de la sphère privée.

3. LA PROTECTION DES DONNÉES

Retraites Populaires prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la garantie de la sécurité de la protection des données contre tout traitement non autorisé, ainsi que pour en assurer la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité.

Ces mesures ont notamment pour objectif de protéger les données qui se trouvent dans notre système informatique contre les risques suivants: suppression accidentelle ou non autorisée, perte accidentelle, erreur technique, falsification, vol, utilisation illicite, modification, copie, accès ou toute autre action non autorisée. En cas d'atteinte à l'intégrité des données, Retraites Populaires s'engage à prendre toutes les mesures adéquates et proportionnées nécessaires au respect des principes découlant de la présente Charte.

4. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES

Retraites Populaires se limite à la collecte et au traitement des données des clients de manière à lui permettre de remplir ses obligations légales et contractuelles. Le traitement des données personnelles et sensibles se fonde sur les principes de la légalité, de la proportionnalité, de la bonne foi, et du consentement de la personne concernée s'agissant des données sensibles. La notion de traitement comprend notamment la collecte, l'enregistrement, la modification, l'extraction, la consultation ainsi que l'effacement ou la destruction de données personnelles, qu'il s'agisse d'une opération effectuée ou non à l'aide de procédé automatisé.

Au-delà du consentement de la personne concernée, Retraites Populaires peut par ailleurs être amenée à préserver ses intérêts légitimes. Retraites Populaires est susceptible d'utiliser les données collectées lors d'analyses de statistiques ou dans le but de lutter contre la fraude.

5. L'INVENTAIRE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Retraites Populaires a procédé à l'inventaire de l'ensemble des données de ses clients traitées dans le cadre de ses différentes activités. Cette mesure permet à Retraites Populaires de constamment améliorer la connaissance de ses clients et de traiter leurs données conformément aux dispositions légales applicables.

Les principes de sécurisation, de minimisation et de limitation de la conservation s'appliquent aux données personnelles et sensibles. Par ailleurs, Retraites Populaires tient un registre des données personnelles qu'elle traite.

6. COMMUNICATION DES DONNÉES À ET PAR DES TIERS

Dans le cadre de ses activités, Retraites Populaires veille à ce que dans l'éventualité d'un traitement de données par des tiers, celui-ci ne se fasse qu'en vertu de la loi ou d'un contrat, que le tiers soit légitimé à traiter lui-même les données concernées et que la communication à un tiers ne soit pas expressément interdite par la loi ou une obligation contractuelle. Tant nos sous-traitants que nos partenaires s'engagent à respecter les exigences légales en matière de protection des données.

7. CONSERVATION DES DONNÉES

Retraites Populaires s'assure que le traitement des données soit proportionnel. Cela signifie entre autre que les données ne peuvent être conservées indéfiniment. La durée de conservation variant en fonction des données concernées et de la loi applicable, Retraites Populaires s'engage à la limiter à une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités de traitement. Dans tous les cas, les données de clients sont conservées tout au long de la relation contractuelle avec Retraites Populaires, à laquelle il est nécessaire d'ajouter les délais de prescriptions découlant de la loi. La durée de conservation peut également être plus importante en présence d'un litige, d'une procédure ou lorsque la sauvegarde d'un intérêt prépondérant le justifie.

8. DROITS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DONNÉES

Lorsque Retraites Populaires traite des données, la personne concernée dispose de différents droits en fonction de type de traitement. La législation applicable prévoit en particulier un droit d'accès aux données concernant. A ce droit s'ajoute les droits de rectification, d'opposition, à la limitation du traitement, à l'effacement des données. Dans les cas applicables, la personne concernée bénéficie également d'un droit à la portabilité de ses données et d'un droit de recours auprès de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données personnelles.

En outre, Retraites Populaires veille à ce que le droit d'opposition au traitement des données à des fins promotionnelles directes soit respecté. Lorsque le traitement des données par Retraites Populaires se fonde sur le consentement de la personne concernée, celle-ci peut le retirer en tout temps, pour autant que le traitement ne soit plus nécessaire dans le cadre de la relation contractuelle existante avec Retraites Populaires. Un tel retrait n'affecte nullement les traitements préalables des données.

L'exercice des droits relatifs au traitement des données ne peut se faire que par écrit. En pareil cas, il est impératif de joindre un document officiel justifiant l'identité de la personne concernée lors de la demande et de préciser de manière aussi détaillée que possible son objet.

9. PROTECTION DES DONNÉES ET SERVICES INFORMATIQUES

Retraites Populaires tient à rappeler qu'Internet est un réseau ouvert à tout le monde. Malgré le fait que l'entreprise met tout en œuvre pour assurer la protection des données personnelles conformément aux dispositions applicables, le transfert de données personnelles via Internet ou par Email se fait en principe aux propres risques du client, à moins qu'un protocole de transfert sécurisé des données ne soit utilisé. A cet égard, Retraites Populaires a établi une [politique en matière d'utilisation des cookies](#). Par ailleurs, Retraites Populaires exclut toute responsabilité en cas de divulgation d'informations en relation avec l'utilisation de moyens de communications non sécurisés.

10. RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Toutes les demandes relatives à l'utilisation des droits découlant de la protection des données peuvent être adressées au responsable de la protection des données conformément à la procédure décrite préalablement, à savoir :

Retraites Populaires
Responsable de la protection des données
Rue Caroline 9
1003 Lausanne
dataprotection@retraitespopulaires.ch

11. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette Charte de protection des données a été approuvée par le Comité de direction dans sa séance du 12 novembre 2019.

Elle entre en vigueur dès son approbation.